

**PRÉSIDENCE**

---

**SECRETARIAT GÉNÉRAL**

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
JONC	1
DJA	1
Intéressés	1

N° 3769-2018/ARR/DJA

du : 09/10/2018

**ARRÊTÉ**

**modifiant l'arrêté modifié n° 1686-2014/ARR/DJA du 18 juin 2014 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs**

**LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté modifié n° 1686-2014/ARR/DJA du 18 juin 2014 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs ;

Vu le traité de concession pour la réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Dumbéa-sur-mer du 7 décembre 2007 et son cahier des charges annexé ;

Vu l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL) du 22 septembre 2017, relatif à la composition de la commission d'appel d'offres (CAO) ;

Vu le rapport n° 29260-2018/1-ACTS/DJA du 1<sup>er</sup> octobre 2018,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Après l'article 38-2 de l'arrêté du 18 juin 2014 visé ci-dessus est inséré un article 38-2-1 rédigé comme suit :

« **ARTICLE 38-2-1** : A la commission d'appel d'offres (CAO) de la société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL), dans le cadre de la concession pour la réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Dumbéa-sur-mer, est désignée Mme Mireille Münkél. ».

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié à l'intéressé